

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2008

Mairie de Saint-Clair

L'an deux mil huit et le onze du mois de décembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mmes CHAPUIS C, DUMAS C, POTIN C, VALLA-BEGOT C, Ms GIRARD R, GRENIER J, TARDY G, SABATIER R, CELETTE R, LARGERON J, SPEISSMANN JP, MOUSTIER P, MILLOT P (arrivé en retard) , SAUVAYRE G.

Pouvoirs : M. Jean-François ROUX donne pouvoir à M. Joël GRENIER

Secrétaire de séance :

Monsieur René SABATIER, Maire, préside la séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

1) Rapport d'activité du Syndicat des 3 Rivières

Monsieur Robert CELETTE fait la présentation du rapport d'activité du Syndicat des 3 Rivières, la participation de la commune pour l'année 2008 s'élève à 3 545,25 €.

2) Demande de subvention pour le cycle équitation pour l'école

Madame Claude CHAPUIS fait part au Conseil Municipal d'une demande du Sou des Ecoles pour que la commune subventionne le cycle équitation de la classe CP/CE1. Le budget total est de 1320 €, pour 15 élèves domiciliés à Saint-Clair et 5 à Savas. Il s'agit de 6 séances d'équitation au Domaine de Montmeyre à Villevocance. Mme Chapuis propose de subventionner à hauteur de 4 € par jour et par enfant. Accepté à l'unanimité, l'inscription budgétaire se fera sur le budget 2009.

3) Photocopieur

Monsieur Jean-Paul SPEISSMANN explique que la mairie est liée avec la société C'Pro par un contrat de 2005 jusqu'en 2012.

4) Convention avec le CCAS d'Annonay

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité en partenariat avec le CCAS d'ANNONAY de mettre en place le portage à domicile de repas pour les personnes retraitées, handicapées et aux personnes isolées et malades pour la durée de leur maladie. La livraison et l'encaissement des repas étant assurés par le CCAS. La commune accepte la convention, coût du repas 11,40 €.

5) Modification des statuts de la C.C.B.A.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la modification des statuts et de l'extension des compétences de la CCBA. Monsieur Grenier fait lecture de l'ensemble des documents. Approuvé à la majorité (1 abstention).

6) Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche

Monsieur Philippe MOUSTIER explique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la modification des statuts notamment pour élargir le service rendu aux adhérents et l'adaptation des statuts dans le fonctionnement des instances syndicales. Approuvé à l'unanimité.

7) Indemnité Trésorier Principal

Monsieur Joël GRENIER fait part au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor à savoir Monsieur Martinetti Daniel. Approuvé à l'unanimité pour donner à Monsieur MARTINETTI la somme de 307 euros.

8) Installation d'une borne à incendie

Le syndicat des Eaux réalise très prochainement une canalisation de part et d'autre de la RD820 à La Justice. Si la commune souhaite installer un poteau incendie côté Sud à l'occasion de ce chantier, il en coûte le prix du seul poteau incendie, le syndicat conservant en charge le té, la vanne, la conduite de jonction, les pièces de raccord. Les élus ne souhaitent pas donner suite à ce projet. Par contre Roland GIRARD propose de mettre aux normes une borne à Macheloup.

9) Inforoutes

Monsieur Gilles TARDY fait part au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la fiscalisation de la contribution au Syndicat Mixte des Inforoutes de l'Ardèche, sur l'adhésion au SIVU INFOROUTES des communes de Chateauneuf de Vernoux, Fay le Clos et de St Marcel d'Ardèche et sur le retrait de la commune de Burdignes. A l'unanimité, le Conseil Municipal REFUSE d'adhérer à la fiscalisation de la contribution et ACCEPTE l'adhésion et le retrait des communes citées ci-dessus.

10) Charte d'engagement et de Partenariat avec la Poste

Monsieur Jean-Paul SPEISSMANN fait part au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour mettre en place une charte d'engagement et de Partenariat entre la Poste et la commune. Monsieur le Maire explique que le but est de regrouper les boîtes aux lettres inciter à une meilleure numérotation, approbation à l'unanimité.

11) Questions diverses

Décision modificative : Joël GRENIER informe les élus qu'il convient de procéder à la régularisation des écritures suivantes, 5 000 € à prendre sur le compte des autres subvention, 1 000 € sur le compte des indemnités des élus, 7 500 € sur le compte des contributions aux organismes de regroupement, afin d'équilibrer le poste salaire (13 500 €).

TELETHON : la recette du TELETHON s'élève à 676 euros dont :

- 202 euros des Heureux de vivre
- 150 euros du Comité des Fêtes
- 324 euros de l'opération débroussaillage

OGEC : Claude CHAPUIS présente le déficit de l'OGEC : 3223 euros. Saint-Clair prendra désormais en charge la part du déficit qui lui revient, au prorata du nombre d'élèves de Saint-Clair, et non à hauteur de 50 % avec l'OGEC de SAVAS comme cela était pratiqué avant.

REGULARISATIONS :

- Route de cheval : Monsieur le Maire annonce la régularisation de la route de cheval appartenant à la famille Parizet, en informant du règlement des honoraires du géomètre et du notaire.
- Gourdan : Monsieur le Maire propose un rendez-vous le 13 janvier avec Madame Solange Bechetoille et Monsieur Berne, employé au cabinet Julien Géomètre, afin de régulariser la route de Gourdan.
- Le village : Monsieur le Maire propose qu'une autorisation soit renouvelée pour Monsieur Gout pour une utilisation précaire de sa terrasse : acceptée à l'unanimité.

THEATRE : Monsieur Guilhot, membre de la troupe ANTIBIOTIC souhaite être contacté à nouveau, pour le projet de présentation d'une pièce de théâtre à Saint-Clair.

BULLETIN MUNICIPAL : Réunion le jeudi 18 décembre 2008 à 19 heures pour l'élaboration du bulletin municipal.

PERSONNEL COMMUNAL : Monsieur le Maire invite les élus à partager la bûche de Noël avec le personnel communal, le jeudi 18 décembre à 18 heures en mairie.

PISTE CYCLABLE : Roland GIRARD fait part de la réfection en cours de la piste cyclable, le Conseil Général accorde une subvention « dégâts des orages ». D'autre part, Roland Girard informe de la nécessité de remettre en état les pistes forestières.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS : Le ramassage des encombrants est prévu la journée du 16 décembre 2008 (30 demandes).

COMITE DES FETES : Monsieur le Maire annonce un spectacle de cirque gratuit organisé par le Comité des Fêtes, le 14 décembre 2008 à 10 heures à la salle communale. Joël Grenier et René Sabatier représenteront la municipalité.

ARCHIVES PAROISSIALES : Claude CHAPUIS informe qu'un courrier émanant de l'Evêché de Viviers, fait part de sa volonté de récupérer les archives paroissiales de Saint-Clair. Les élus pensent qu'il serait dommage de se défaire d'un tel patrimoine et proposent donc de faire des reproductions de ses ouvrages.

La séance est levée à 23 heures.